

RAPPORT ANNUEL 2017

**EGEPARGNE ACTIONS
CROISSANCE €**

Sommaire

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 29/12/2017 et au 30/12/2016

Actif

Passif

Hors-bilan au 29/12/2017 et au 30/12/2016

Compte de résultat au 29/12/2017 et au 30/12/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables au 29/12/2017

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 29/12/2017

EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €

Forme juridique : FCPE

■ Rapport de gestion

Affectation du résultat

Capitalisation

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'OPC est classé dans la catégorie suivante:
Actions de pays de la zone Euro

Objectif de gestion

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à long terme, mesurée en euro, par une exposition essentiellement sur les marchés actions européens de petite ou moyenne capitalisation, ces sociétés satisfaisant à des critères liés à la politique sociale.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés actions des pays de la zone euro.

La gestion du FCPE repose sur la sélection d'entreprises alliant perspective de bonne performance financière et respect de critères sociaux représentatifs des politiques de ressources humaines des entreprises tels que création d'emplois, politique salariale, dépenses de formation, taux de précarité de l'emploi.

Le FCPE peut être investi directement ou via des OPC:

- entre 60 et 80 % en actions (dont 10 % maximum en FCPR/FCPI/FPCI/FIP/FPS et FPVG);
- entre 20 et 40 % en produits de taux (obligations, monétaire).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite est le suivant :

35% CAC MID & SMALL, 30% EONIA CAPITALISE

Jour, 21% MSCI EMU SMALL & MID et à 14% CAC NEXT 20.

L'indice CAC MID & SMALL, dividendes nets réinvestis, établi par NYSE Euronext Paris, résulte de la combinaison du CAC MID 60 et du CAC Small, et porte sur les petites et moyennes capitalisations.

L'indice CAC NEXT 20, dividendes nets réinvestis, établi par NYSE Euronext Paris, représente les 20 valeurs les plus représentatives (en termes de capitalisation flottante et de liquidité), sélectionnées parmi les 60 premières valeurs classées selon la capitalisation flottante et les capitaux échangés de l'ensemble de l'univers des valeurs éligibles cotées sur Euronext Paris, après les 40 valeurs de l'indice CAC 40.

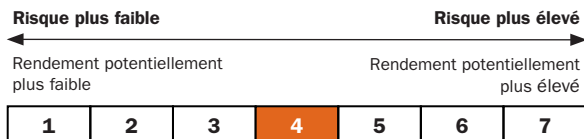
L'indice MSCI EMU SMALL & MID, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro.

L'indice EONIA CAPITALISE (Euro Overnight Index Average). L'indice EONIA représente le taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.

La composition des indices est disponible sur les sites: www.euronext.com, www.msci.com, www.euribor.org.

La gestion du FCPE n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Profil de risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

Le FCPE n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque du FCPE est représentatif de son exposition aux marchés actions des pays de la zone Euro.

Risques additionnels

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FCPE puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FCPE.
- Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: Certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FCPE et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

En conformité avec la directive AIFM, la société de gestion a mis en place les mesures permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille de l'OPCVM aux risques les plus pertinents auxquels l'OPC est ou pourrait être exposé tel que défini dans le prospectus / règlement.

Communication sur les systèmes de gestion du risque

Chaque FIA pour lequel AXA IM est gestionnaire, met en place un système de gestion des risques approprié, permettant à la fois de détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques auxquels le FIA est ou pourrait être exposé.

Les dispositions prises par le gestionnaire, incluant les outils, procédures, techniques de mesure des risques et respect des limites fixées, sont proportionnées à la nature, à la taille et à la complexité de chaque FIA géré et sont compatibles avec le profil de risque de ce dernier.

Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques sont réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pourraient avoir une incidence négative sur le FIA.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées du FIA, des mesures correctrices sont mises en œuvre conformément aux normes établies par AXA IM, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permet ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières sont fournies à la Direction Générale d'AXA IM concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Informations relatives à la liquidité et aux traitements spéciaux au sens de la directive AIFM

La notion de «traitement spécial» désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs d'un FIA, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions du FIA et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs.

Vue d'ensemble des traitements spéciaux

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à des traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements

Sans objet.

Effet de Levier

Informations relatives à l'effet de levier (au sens de la Directive AIFM - article 109 du Règlement délégué)

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial (%)	Niveau du levier maximal actuel (%)	Niveau de levier réel (%)
Méthode brute	120.00%	120.00%	87.05%
Méthode de l'engagement	110.00%	110.00%	100.17%

Informations sur la nature des garanties octroyées

Nature des garanties octroyées
Néant

Informations sur la nature des droits octroyés pour le réemploi du collatéral

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont

donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Commentaire de gestion

L'année 2017 a été un bon cru pour l'ensemble des marchés actions. Un environnement macroéconomique favorable avec une croissance solide et généralisée dans la plupart des zones géographiques, une politique budgétaire et réglementaire de plus en plus favorable, et une lente normalisation de la politique monétaire sont directement à l'origine de la hausse des marchés actions. L'année a aussi été marquée par des événements politiques importants : élections en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, référendum catalan, avancée dans les négociations du Brexit, vote de la réforme fiscale américaine. Cet agenda politique chargé n'a pas entravé la nette reprise économique.

En effet, du côté de l'activité, la zone euro a connu une année particulièrement solide et a surpris à la hausse tout au long de 2017. La croissance devrait s'établir autour de 2,2% (contre des prévisions autour de 1,4% début 2017) après 1,7% en 2016. Les éléments moteurs ont été la consommation des ménages et l'investissement, soutenus par un regain de confiance et des taux d'intérêt faibles. Le marché du travail continue de s'améliorer progressivement, le taux de chômage passant de 9,7% fin 2016 à 8,8% fin 2017, au plus bas depuis janvier 2009. La BCE a amorcé la normalisation de sa politique monétaire et a

annoncé une réduction de son programme d'achat d'actifs de 60 Mds€ par mois à 30 Mds€ à partir de janvier 2018.

Du côté des Etats-Unis, la croissance économique a été solide en 2017, autour de +2,2% après +1,6% en 2016. L'amélioration de l'emploi combinée au regain de l'inflation ont poussé la Réserve fédérale à augmenter ses taux à trois reprises, les amenant dans une fourchette de 1,25% à 1,50% fin 2017. Enfin, en Chine, la croissance est restée stable à 6,8%, tandis que le Brésil et la Russie sortaient de récession.

Le dynamisme de l'économie mondiale s'est directement traduit par des révisions en hausse des bénéfices des entreprises. Ce contexte porteur a été particulièrement favorable aux valeurs moyennes qui ont, une fois encore, enregistré une performance supérieure aux grandes capitalisations.

Dans ce contexte favorable aux actions, quatre secteurs affichent néanmoins des baisses sur l'année : le pétrole malgré le rebond du baril, les médias en raison des déceptions et des changements structurels concernant les groupes exposés à la publicité, les télécoms par manque de consolidation dans le secteur et risque de réduction de dividendes, et la distribution affectée par la remise en cause de certains modèles de développement. De l'autre côté du spectre, la technologie tirée par les semi-conducteurs et les logiciels, les matières premières grâce à la remontée des prix, et des secteurs cycliques comme l'industrie, l'automobile, la chimie ou le transport-loisirs qui bénéficient directement de la bonne tenue de l'économie, ont affiché les meilleures performances en 2017.

Avec une hausse (en net) de 14.41%, le fonds a pleinement tiré parti de la bonne tenue des marchés actions, à un rythme équivalent à celui de son indice de comparaison (+14.39%).

Sur le plan sectoriel, la surexposition du fonds au secteur de l'industrie a clairement constitué un élément favorable à sa performance. En revanche, sa sous-pondération en titres financiers a nui à la performance relative, mais les valeurs du secteur ne répondent pas souvent aux critères sociaux du fonds.

Durant l'année, le fonds a fortement bénéficié du bon parcours de plusieurs valeurs qui ont connu une accélération de leur croissance, soit de manière principalement organique comme Biomérieux, Eiffage, Maisons du Monde, Rémy Cointreau, Derichebourg, SopraSteria, soit grâce à des acquisitions majeures comme Bonduelle et Ipsen. On peut aussi noter la bonne contribution des valeurs du secteur du tourisme, Compagnie des Alpes et Aéroports de Paris, qui ont profité à la fois d'un rebond de leur activité et d'une possible évolution de leur actionnariat.

Du côté négatif, figurent à l'inverse des titres dont les résultats ont déçu comme Showroomprivé dont la croissance a ralenti, Virbac dont la reconquête du marché américain s'avère plus longue, Elior avec une transition managériale ou Bourbon qui subit un environnement pétrolier encore compliqué. La biotech DBV a souffert de résultats cliniques décevants, tandis que Thalès, Rexel et Altran ont aussi connu des parcours boursiers décevants.

L'exercice a connu un certain nombre d'opérations financières : il a ainsi bénéficié des OPA lancées sur les titres Euler Hermès, Havas, Zodiac et Gemalto. Ces titres ont été sortis ou seront amenés à sortir du portefeuille. De plus, le titre Assystem a fait l'objet d'une OPRA à laquelle le fonds a participé. Enfin, le fonds a aussi pris part à l'augmentation de capital réalisée par Elis pour financer l'acquisition de la société britannique Berendsen.

Durant l'année, le fonds a participé aux introductions en Bourse de plusieurs entreprises : le fabricant de semi-conducteurs X-FAB, le créateur-distributeur textile SMCP – Sandro-Maje-Claudie Pierlot et le spécialiste du leasing automobile en Europe ALD. En outre, le fonds a constitué de nouvelles positions dans le fabricant de machines de découpe de produits textiles Lectra Systèmes, ainsi que dans la société de recherche externalisée Akka Technologies. Par ailleurs, tout au long de l'année, le fonds a renforcé ses positions dans des sociétés de la zone euro comme Amer Sports (Finlande), Brenntag et Symrise (Allemagne), Gamesa (Espagne), Colruyt (Belgique).

Au sein des valeurs françaises, les principaux renforcements ont concerné Spie, GTT, Elior, DBV, Hermès et Tarkett, des sociétés dont le potentiel

de croissance ou de rebond des bénéfiques semble assez mal appréhendé par le marché. A contrario, les positions très liées au ralentissement de l'économie britannique (Eurotunnel, Sopra Steria) ont été allégées, tandis que des bénéfiques ont aussi été pris sur des titres ayant enregistré de beaux parcours comme Eiffage, Orpea, ADP, Biomérieux, Maisons du Monde ou Dassault Systèmes. Le fonds a aussi totalement cédé ses actions Pixium Vision suite à une étude clinique décevante quant à la durée de vie de son implant.

Pour leur part, les fonds de diversification d'actions cotées, AWF Framlington Human Capital et AWF Framlington Europe Microcap, ont aussi bénéficié de la bonne tenue des marchés actions qui s'est traduite par une hausse (en brut) de 15.2% pour le premier et de 26.9% pour le second, contribuant ainsi de manière positive à la performance totale du fonds.

L'année a aussi été mise à profit pour développer les investissements en titres non cotés. Le poids de cette poche dans le fonds a certes peu progressé du fait de la hausse des actifs cotés et du temps nécessaire à l'investissement dans les entreprises non cotées, mais les engagements de souscription pris auprès de nombreux fonds de capital-risque diversifiés permettront de faire croître cette catégorie qui contribuera à la performance future.

Concernant la part taux du fonds, enfin, le choix effectué en 2016, de diversifier cette poche pour en améliorer le rendement, en souscrivant au fonds AWF Euro Credit Short Duration, a porté ses fruits : ce fonds obligataire à durée courte a affiché une performance positive brute de 0.9%, tandis que le fonds monétaire restait négatif à hauteur de -0.16% dans un environnement de taux d'intérêt négatifs.

Dix ans après l'une des plus graves crises financières que le monde ait jamais connu, les perspectives semblent entrer dans une conjoncture idéale : croissance robuste, mix favorable de politiques budgétaires et monétaires, baisse du chômage, volatilité faible et liquidité abondante. Toutefois, en dépit de cet arrière-plan confortable devant soutenir la croissance bénéficiaire des entreprises, la valorisation de la quasi-totalité des actifs financiers paraît élevée et incite à une certaine prudence. Une nouvelle ère approche pour

les banques centrales avec des relèvements de taux en perspective et la fin progressive des mesures d'assouplissement quantitatif. Le rythme de cet atterrissage, les sujets politiques et géopolitiques, l'évolution du cycle économique américain et de la croissance chinoise, et les corrections éventuelles d'anomalies financières seront des éléments-clés pour la performance de l'année 2018. Ces éléments nous incitent à maintenir notre politique d'investissements vers des entreprises de qualité, aux structures financières solides et aux perspectives assez visibles, dans le respect des critères sociaux du fonds.

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Frais de fonctionnement et de gestion (1+2+3) (*)	0,27%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (1)	0,16%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,19%
- déduction faite d'un remboursement par la société de gestion au titre du plafonnement 2016 et des droits de garde 2016	-0,02%
- déduction faite d'un remboursement par la société de gestion à titre commercial	-0,02%
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (2)*	0,01%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos (3)	0,10%

* dont remboursement SWEN 2016 : 32 964,05€

* y compris honoraires du commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes: 1 980,00€

* y compris honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle des frais (Service autre que la certification des comptes) : 3 123,27€

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.axa-im.fr.

Politique de sélection des intermédiaires et analystes

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors

de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
- 2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible.

AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

Conformément aux dispositions des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, une information sur cette politique est disponible sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

Politique d'exécution

La société de gestion a établi un document «Politique d'exécution» présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Conformément à l'article 314-72 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, cette politique est publiée sur le site de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr) sous la rubrique : «La politique d'exécution d'ordres de la société AXA IM Paris».

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicables aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la

manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im-international.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération. L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences. Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération. Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération. Ces modifications portent principalement sur l'introduction d'informations nouvelles (réglementation MiFiD), la simplification de la composition des instruments de la rémunération différée et la modification de la structure du DIP (Deferred Incentive Plan - fonds).

Éléments qualitatifs et quantitatifs -Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vus appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif

sous gestion du FCPE.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel	
sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	1553.79
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	1645.16
Nombre total d'employés (4)	2 578 dont 916 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCPE

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	642.10	821.56	1463.66
Nombre d'employés concernés (5)	233 dont 114 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCPE	113 dont 27 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCPE	346 dont 141 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCPE

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCPE.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2017.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la

performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),

- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),

- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2017.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2017.

Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

Conformément au décret 2015-1850 29 décembre 2015, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS Le code de transparence, appliqué par l'OPCVM et auquel la société de gestion a adhéré, décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est disponible sur demande auprès de la société AXA Investment Managers Paris.

Evolution de l'actif net, du nombre d'actions, de la valeur liquidative et des revenus depuis 5 ans

Pour ces éléments, se reporter aux états financiers.

Ventilation simplifiée de l'actif net

Groupe de valeurs

Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net	
	Exercice	
	sous revue	antérieur
Actions et valeurs assimilées	69,25	70,63
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Bons du Trésor	-	-
Autres TCN	-	-
Total TCN	-	-
Titres OPCVM	30,38	29,37
Titres FCC	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Acquisitions et cessions temporaires de titres :		
- à l'achat	-	-
- à la vente	-	-
Opérations de cession sur valeurs mobilières	-	-
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,13	0,13
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,12	-0,13
Disponibilités	0,36	-
Autres	-	-
Total actif net en milliers d'euros	1 603 501	1 375 710

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Engagement en % de l'actif 29/12/2017
Néant

Modifications intervenues

- Suppression de la possibilité d'avoir recours aux interventions sur les marchés à terme (dérivés) dans les instruments utilisés (article 3 - Orientation de gestion du règlement).
- Mise à jour annuelle du DICI.
- Néant

Modifications à intervenir FCPE

- ajout d'un paragraphe concernant les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE (article 17 - Frais de fonctionnement et commissions)
- modification de la fréquence de valorisation du FCPE (article 12 - Valeur Liquidative)

- Néant

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 685,09 euros liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.



EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017

EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons **effectué l'audit** des comptes annuels du fonds d'épargne salariale **EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €** relatifs à **l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent **une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.**

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit **selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.** Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous **n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.**

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations **significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement **d'entreprise** relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE €

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL

AU

29/12/2017

Bilan actif au 29/12/2017 en EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 597 719 887,27	1 375 734 748,08
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 110 585 993,91	971 647 279,59
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	1 110 585 993,91	971 647 279,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	487 133 893,36	404 087 468,49
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	443 245 852,25	367 599 648,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	39 288 677,15	32 124 085,90
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	4 599 363,96	4 363 733,75
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 045 772,98	1 723 247,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 045 772,98	1 723 247,97
Comptes financiers	5 723 693,00	20 502,14
Liquidités	5 723 693,00	20 502,14
Total de l'actif	1 605 489 353,25	1 377 478 498,19

Bilan passif au 29/12/2017 en EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	1 528 442 229,61	1 328 867 385,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	54 158 102,94	28 405 405,04
Résultat de l'exercice (a, b)	20 900 357,42	18 436 919,45
Total des capitaux propres	1 603 500 689,97	1 375 709 709,85
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 988 663,28	1 768 788,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 988 663,28	1 768 788,34
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 605 489 353,25	1 377 478 498,19

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 29/12/2017 en EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Operations de couverture		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
AXA Co-Investment Fund II	714 000,00	714 000,00
AXA Expansion Fund II	1 840 000,00	1 840 000,00
AXA Expansion Fund III	1 757 500,00	1 772 500,00
Ardian Croissance	1 004 500,00	2 396 100,00
Ardian Expansion Fund IV	8 515 500,00	11 512 500,00
MBO CAPITAL 4	7 978 405,00	9 374 405,23
WCP 12FCP MUTUAL	204 435,00	431 877,60
CITIZEN CAP II	1 600 000,00	1 660 000,00
CAPZANINE 4	6 552 000,00	7 776 000,00
ABENEX CAPITAL ABENE	3 776 024,00	0,00
CREDIT AGRICOLE SIPA	5 334 000,00	0,00
ACTOMEXX III FPCI MU	7 336 000,00	0,00
EURAZEO PME III B SL	4 141 847,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	50 754 211,00	37 477 382,83
Total Autres operations	50 754 211,00	37 477 382,83

Compte de résultat au 29/12/2017 en EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 249 690,84	18 785 220,78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	20 249 690,84	18 785 220,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	12 061,07	492,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	12 061,07	492,89
Résultat sur opérations financières (I - II)	20 237 629,77	18 784 727,89
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 222 257,39	1 445 072,11
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 599 093,87	1 407 068,86
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	20 614 466,25	18 746 724,64
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	285 891,17	-309 805,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	20 900 357,42	18 436 919,45

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'**EURO**.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 et ses modifications successives.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : **Néant**.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant**.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant**.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ces contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données éligibles et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bon du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bon du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF) et billets de trésorerie (T-bills) :
 - Les BTAN, BTF et T-bills (hors émissions françaises) de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode réservée aux BTAN, BTF et T-bills (hors émissions françaises) de durée de vie supérieure à trois mois.

- Les BTAN, BTF et T-bills (hors émissions françaises) de durée de vie supérieur à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FIA sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Les fonds de Capital Investissement valorisent selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Les valorisations retenues pour les parts de ces fonds correspondent aux dernières NAV officielles ou estimées connues.

Les Titres de Créance Négociable :

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (événement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation

et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)

- les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux de maturité inférieure à trois mois :

Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire.

Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois.

- Swap de taux de maturité supérieure à trois mois :

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FIA et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières **frais exclus**.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Article 17 - Frais de fonctionnement et commissions

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds / Entreprise
	Frais de gestion	Actif net*	<p>Sur une base dégressive selon le barème suivant (minimum 0,115 % TTC / maximum 0,35 % TTC l'an de l'actif net) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * tranche de 0 à 40 000 000 euros : 0,35 % TTC, * tranche de 40 000 001 euros à 75 000 000 euros : 0,30 % TTC, * tranche de 75 000 001 euros à 115 000 000 euros : 0,25 % TTC, * tranche de 115 000 001 euros à 150 000 000 euros : 0,20 % TTC, * tranche de 150 000 001 à 500 000 000 euros : 0,15 % TTC. * tranche au-delà de 500 000 001 euros : 0,115% TTC <p>*Lorsque les actifs du Fonds comprennent des actions de SICAV ou des parts de FCP gérés par la Société de Gestion ou l'une des sociétés de gestion du Groupe AXA, celles-ci ne sont pas prises en compte dans les actifs servant de base de calcul des frais de gestion. Frais perçus mensuellement et calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.</p>	Entreprise
1	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	<p><u>Honoraires du commissaire aux comptes</u> : 0,002% TTC maximum</p> <p><u>Droits de garde</u> prélevés sur les titres détenus par le Fonds</p> <p>Rémunération de la société SWEN CAPITAL PARTNERS (conseil en investissement sur la poche de capital investissement du Fonds) :</p> <p>0,1 % TTC maximum et dans la limite des frais réellement facturés à la charge du Fonds. Ces frais sont calculés et provisionnés sur l'actif net du Fonds.</p> <p>La rémunération sera payée trimestriellement et facturée en fin de trimestre civil pour la période passée.</p> <p>Ces frais sont versés par la Société de Gestion à la société SWEN CAPITAL PARTNERS sur présentation des factures et sont applicables à compter de l'exercice 2016.</p>	<p>Fonds</p> <p>Fonds</p> <p>Entreprise Fonds</p>

2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<u>Commissions de gestion indirectes</u> : 2,50 % TTC l'an maximum ; le cas échéant, une commission de performance, calculée suivant la méthode indiquée sur le prospectus complet de l'OPC concerné, sera prélevée.	prélevées sur les OPC sous-jacents
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<u>Commission de mouvement</u> : néant <u>Frais de transaction</u> : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.	Fonds
4	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	

Les frais de fonctionnement et commissions (frais de gestion directs – ligne 1 du tableau ci-dessus - et frais de gestion indirects – ligne 2 du tableau ci-dessus) sont plafonnés sur une base dégressive selon le barème suivant (en % TTC l'an de l'actif net y compris encours en actions de SICAV ou parts de FCP gérés par la Société de Gestion ou l'une des sociétés de gestion du Groupe AXA et hors encours en actions ou parts d'OPC non gérés par la Société de gestion ou l'une des sociétés de gestion du Groupe AXA) :

- * tranche de 0 à 40 000 000 euros : 0,35 % TTC,
- * tranche de 40 000 001 euros à 75 000 000 euros : 0,30 % TTC,
- * tranche de 75 000 001 euros à 115 000 000 euros : 0,25 % TTC,
- * tranche de 115 000 001 euros à 150 000 000 euros : 0,20 % TTC,
- * tranche de 150 000 001 à 500 000 000 euros : 0,15 % TTC.
- * tranche au-delà de 500 000 001 euros : 0,115% TTC

En cas de dépassement, la régularisation des frais se fera au bénéfice du Fonds annuellement et interviendra au plus tard sur la dernière valeur liquidative du mois de février.

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	EGEPARGNE ACTIONS CROISSANCE		
Code portefeuille :	AVJA		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des résultats	Parts présentées dans l'inventaire
990000068749	C	Capitalisation	C

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	1 375 709 709,85	1 358 225 534,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Versements de la réserve spéciale de participation	4 847 898,81	4 034 774,88
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	90 873 526,98	91 362 537,02
- versements volontaires des salariés	31 571 754,19	23 170 333,35
-Intéressement	32 936 291,83	57 460 779,95
- abondements de l'entreprise	26 365 480,96	10 731 423,72
Autres souscriptions **	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-110 417 246,76	-101 015 318,52
Transferts	45 537 545,71	-32 779 877,55
- provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	94 424 543,89	40 782 455,58
- à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-48 886 998,18	-73 562 333,13
Autres rachats **	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	57 498 605,72	60 453 653,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 732 609,13	-31 009 482,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transaction	-180 408,60	-211 900,37
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	122 749 201,14	7 903 063,86
- différence d'estimation exercice N:	506 116 283,87	383 367 082,73
- différence d'estimation exercice N-1 :	383 367 082,73	375 464 018,87
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 614 466,25	18 746 724,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 603 500 689,97	1 375 709 709,85

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

** Ces données correspondent au traitement des régularisations sur les Souscriptions et Rachats par le teneur de compte

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	0,00	0,00
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 723 693,00	0,36
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 723 693,00	0,36								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2017
Créances	
Coupons à recevoir	130 500,00
Autres créances	1 915 272,98
Total des créances	2 045 772,98
Dettes	
Frais de gestion	-1 672 424,17
Autres Dettes	-316 239,11
Total des dettes	-1 988 663,28
Total dettes et créances	57 109,70

3.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
Parts ou actions émises durant l'exercice	2 242 831,7892	190 145 969,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 906 285,1118	-159 304 244,94

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

3.7. Frais de gestion

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes restant à la charge de l'OPC	0,01
Frais de gestion fixes restant à la charge de l'OPC	131 676,52
Pourcentage de frais de gestion variables	
Frais de gestion variables	
Remboursement des frais de gestion au titre du plafonnement 2016	- 256 799,00
Remboursement des frais de gestion au titre d'un geste commercial 06/04/2017	- 251 714,00

3.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC

Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
-----------------------	-------------------------	--------------	----------	-----------

Autres engagements reçus et / ou donnés

3.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2017
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2017
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	470 232 031,03
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	470 232 031,03

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	20 900 357,42	18 436 919,45
Total	20 900 357,42	18 436 919,45
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 900 357,42	18 436 919,45
Total	20 900 357,42	18 436 919,45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	54 158 102,94	28 405 405,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	54 158 102,94	28 405 405,04
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	54 158 102,94	28 405 405,04
Total	54 158 102,94	28 405 405,04
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net					
en EUR	1 087 777 600,10	1 172 595 723,99	1 358 225 534,67	1 375 709 709,85	1 603 500 689,97
Nombre d'actions ou parts					
Actions ou parts C	18 106 237,5832	18 386 787,4912	18 532 786,6205	17 974 900,4079	18 311 447,0853
Valeur liquidative unitaire					
Actions ou parts C EUR	60,07	63,77	73,28	76,53	87,56
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR					
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR					
Crédit d'impôt unitaire					
en EUR					
Capitalisation unitaire					
en EUR	1,89	2,50	3,21	2,60	4,09

A compter de l'exercice clos le 31/12/12, la capitalisation unitaire sur sommes distribuables est composée de la capitalisation unitaire sur résultat et de capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes réalisées.

3.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées		1 110 585 993,91		69,25
TOTAL Actions & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé		1 110 585 993,91		69,25
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marché regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		1 110 585 993,91		69,25
COLRUYT COMMON STOCK	180 000	7 804 800,00	EUR	0,49
ADP PROMESSES EUR3	198 000	31 383 000,00	EUR	1,96
AGTA RECORD CHF1	207 500	12 873 300,00	EUR	0,80
AKKA TECHNOLOGIES COMMON STOCK EUR1.53	32 500	1 504 750,00	EUR	0,09
ALD SA COMMON STOCK	1 300 000	16 789 500,00	EUR	1,05
ALTEN	290 000	20 186 900,00	EUR	1,26
ALTRAN TECHNOLOGIES EUR0.5	1 300 000	18 057 000,00	EUR	1,13
AMER SPORTS CORP	270 000	6 234 300,00	EUR	0,39
AMPLITUDE SURGICAL SAS COMMON STOCK	890 000	3 150 600,00	EUR	0,20
APRIL	345 000	5 071 500,00	EUR	0,32
ASSYSTEM EUR1	142 089	4 251 302,88	EUR	0,27
AUTOGRILL SPA EUR0.52	650 000	7 475 000,00	EUR	0,47
AXWAY SOFTWARE SA COMMON STOCK	70 000	1 596 000,00	EUR	0,10
BENETEAU EUR.50	555 000	11 069 475,00	EUR	0,69
BIOMERIEUX COMMON STOCK	355 000	26 514 950,00	EUR	1,65
BLUE SOLUTIONS COMMON STOCK	59 000	1 013 030,00	EUR	0,06
BOIRON EUR1	87 500	6 549 375,00	EUR	0,41
BOLLORE INVMT EUR16	4 200 000	19 017 600,00	EUR	1,19
BOLLORE NV NEW COMMON STOCK	24 068	109 509,40	EUR	0,01
BONDUELLE	290 000	12 781 750,00	EUR	0,80
BOURBON CORP	662 111	4 634 777,00	EUR	0,29
BRENTAG AG	180 000	9 498 600,00	EUR	0,59
BUREAU VERITAS EUR0.12	1 060 000	24 157 400,00	EUR	1,51
CASINO GUICH PERR EUR1.53	115 000	5 814 400,00	EUR	0,36
CEGEDIM FRF6.25	137 500	4 562 250,00	EUR	0,28
CIE DES ALPES	285 000	9 313 800,00	EUR	0,58
CIMENTS VICAT	160 000	10 526 400,00	EUR	0,66
CNP ASSURANCES EUR4	910 000	17 522 050,00	EUR	1,09
DASSAULT AVIATION EUR8	10 096	13 103 598,40	EUR	0,82
DASSAULT SYSTEMES EUR1	390 000	34 550 100,00	EUR	2,08
DBV TECHNOLOGIES SA COMMON STOCK	68 000	2 848 860,00	EUR	0,18
DERICHEBOURG	820 000	7 471 840,00	EUR	0,47
DEVOTEAM SA EUR0.15	145 000	10 853 250,00	EUR	0,68
EDENRED	800 000	19 344 000,00	EUR	1,21
EIFFAGE EUR4 (POST SUBDIVISION)	245 000	22 378 300,00	EUR	1,40
ELIOR GROUP	550 000	9 473 750,00	EUR	0,59
ELIS SA W/I COMMON STOCK EUR.5	550 000	12 658 250,00	EUR	0,79
ENVIRONNEMENT SA EUR6	35 500	2 508 075,00	EUR	0,16
EULER HERMES GROUP	99 910	12 170 037,10	EUR	0,76
EUROFINS SCIENTIFI EUR0.1	37 500	19 035 000,00	EUR	1,19
EUROPACORP	170 000	178 500,00	EUR	0,01
EUROPCAR GROUPE SA COMMON STOCK	1 560 000	15 990 000,00	EUR	1,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	755 000	14 567 725,00	EUR	0,91
FLEURY MICHON FRF20	83 000	3 897 680,00	EUR	0,24
GAMESA CORP TECNO EUR0.17	450 000	5 143 500,00	EUR	0,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA COMMON STOCK EUR.01	290 000	14 529 000,00	EUR	0,91
GEA GROUP AG NPV	200 000	8 002 000,00	EUR	0,50
GEMALTO COMMON STOCK EUR1.	175 000	8 662 500,00	EUR	0,54

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
GROUPE CRIT EUR0.36	80 000	5 822 400,00	EUR	0,36
GROUPE EUROTUNNEL SE	1 000 000	10 720 000,00	EUR	0,67
GROUPE GORGE COMMON STOCK EUR1.	125 000	1 958 750,00	EUR	0,12
HERMES INTL NPV	61 500	27 444 375,00	EUR	1,71
ILIAD NPV	110 000	21 972 500,00	EUR	1,37
IMERYS EUR2	255 000	20 027 700,00	EUR	1,25
INGENICO GROUP	221 454	19 711 620,54	EUR	1,23
IPSEN EUR1	210 000	20 909 700,00	EUR	1,30
JC DECAUX SA NPV	530 000	17 810 650,00	EUR	1,11
KAUFMAN + BROAD EUR0.26	296 000	11 730 480,00	EUR	0,73
KION GROUP AG COMMON STOCK	155 000	11 156 900,00	EUR	0,70
KLEPIERRE EUR4	230 000	8 432 950,00	EUR	0,53
KORIAN	700 000	20 611 500,00	EUR	1,29
LAURENT PERRIER	62 000	5 165 220,00	EUR	0,32
LDC SABLE COMMON STOCK	82 000	9 430 000,00	EUR	0,59
LECTRA EUR1.50	210 000	5 281 500,00	EUR	0,33
MAISONS DU MONDE SA COMMON STOCK	490 000	18 497 500,00	EUR	1,15
MANITOU EUR1	332 500	10 141 250,00	EUR	0,63
METROPOLE TV (M6) EUR0.4	450 000	9 690 750,00	EUR	0,60
NATUREX EUR1.50	61 500	5 447 055,00	EUR	0,34
NEXITY EUR5	290 000	14 389 800,00	EUR	0,90
NRJ GROUP NPV	210 000	1 915 200,00	EUR	0,12
ORPEA EUR2.5	325 000	31 947 500,00	EUR	1,99
PIERRE + VACANCES FRF20 EUR10	130 000	5 957 900,00	EUR	0,37
RANDSTAD HLDGS NV EUR0.10	127 000	6 507 480,00	EUR	0,41
REMY COINTREAU SA EUR1.60	180 000	20 790 000,00	EUR	1,30
REXEL PROMESSES	1 420 000	21 470 400,00	EUR	1,34
SCOR SA	620 000	20 797 900,00	EUR	1,30
SECHE ENVIRONNEMEN FRF1	132 500	3 964 400,00	EUR	0,25
SMCP SA WI COMMON STOCK	307 018	5 910 096,50	EUR	0,37
SOMFY SA COMMON STOCK	84 920	6 994 860,40	EUR	0,44
SOPRA STERIA GROUP	115 000	17 922 750,00	EUR	1,12
SPIE SA COMMON STOCK EUR.47	650 000	14 108 250,00	EUR	0,88
SRP GROUPE SA WI COMMON STOCK	260 000	1 648 400,00	EUR	0,10
STEF	124 000	11 708 080,00	EUR	0,73
SUEZ EUR4	625 000	9 165 625,00	EUR	0,57
SYMRISE AG	110 000	7 878 200,00	EUR	0,49
TARKETT W/I COMMON STOCK	350 000	12 243 000,00	EUR	0,76
TF1 TV FRANCAISE EUR0.20	625 000	7 678 125,00	EUR	0,48
THALES EUR3	262 500	23 593 500,00	EUR	1,47
VALNEVA SE	340 100	942 077,00	EUR	0,06
VETO PROMESSES EUR2.5	155 000	9 382 150,00	EUR	0,59
VILMORIN CL + CIE EUR15.25 (POST SUBDIVISION)	98 000	8 657 320,00	EUR	0,54
VIRBAC EUR1.25	90 000	11 115 000,00	EUR	0,69
VRANKEN MONOPOLE FRF75	146 666	3 461 317,60	EUR	0,22
WARTSILA B EUR3.5	70 000	3 682 000,00	EUR	0,23
X FAB SILICON FOUNDRIES SE COMMON STOCK	910 000	8 738 730,00	EUR	0,54
ZODIAC NPV	771 113	19 223 847,09	EUR	1,20
TOTAL Titres d'OPC		487 133 893,36		30,38
TOTAL FCPR destines a des professionnels ou des non professionnels et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		39 288 677,15		2,45
TOTAL Fonds de capital investissement (FCPR agrees, FCPI et FIP non professionnels)		35 126 573,00		2,19
ARDIAN INNOVATION CROISSANCE	70 000	4 330 903,00	EUR	0,27
ARD EXP FD IV MUTUAL FUND	150 000	6 563 346,00	EUR	0,41

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AXA EXPANSION FUND II PRI	250 000	900 601,00	EUR	0,06
AXA EXPANSION 1 PRIORITAIRES	65 000	25 862,00	EUR	0,00
AXA EXPANSION FD III FCPR MUTUAL FUND	250 000	21 480 511,00	EUR	1,33
CITIZEN CAP II FPCI MUTUAL FUND	2 000	271 700,00	EUR	0,02
CREDIT AGRICOLE SIPAREX INTE MUTUAL FUND	7 000	1 553 650,00	EUR	0,10
TOTAL Fonds professionnels de capital investissement (ex FCPR a procedure allgee)		4 162 104,15		0,26
AXA Co-Inv Fd II PRIORITAIRES	150 000	248 301,78	EUR	0,02
CAPZANINE 4 FPCI MUTUAL FUND	80 000	1 334 912,97	EUR	0,08
MBO CAPITAL 4 MUTUAL FUND	100 000	1 858 308,00	EUR	0,12
WCP 12 FCP MUTUAL FUND	13 860	720 581,40	EUR	0,04
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		443 245 852,25		27,64
AWF FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP F CAP	49 000	13 831 720,00	EUR	0,86
AWF FRM HUMAN CAPITAL F CAP EUR	100 000	16 523 000,00	EUR	1,03
AXA IM EURO LIQUIDITY	4 665,102	209 840 661,03	EUR	13,09
AXA WORLD EURO 1 3 M SHS M CAPITALISATION	1 444 068,496	203 050 471,22	EUR	12,66
TOTAL Fonds d'investissement hors UE et organismes de titrisation non cotes		4 599 363,96		0,29
TOTAL Fonds destines hors UE hors organismes de titrisation, fonds etrangers, eq ETF non UCITS d'un etat non UE		4 599 363,96		0,29
ABENEX CAPITAL ABENEX MUTUAL FUND	70 000	3 133 128,04	EUR	0,20
ACTOMEXX III FPCI MUTUAL FUND	800	644 485,92	EUR	0,04
EURAZEO PME III B SLP MUTUAL FUND	5 000 000	821 750,00	EUR	0,05

Société de gestion

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS. Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92-08 en date du 7 avril 1992. Société Anonyme au capital de 1 384 380 euros. SIREN 353 534 506 RCS Nanterre

Dépositaire

BNP - PARIBAS SECURITIES SERVICES - 3, rue d'Antin - 75002 Paris

